

Allocation de recherche Georges Pompidou

Année universitaire 2018-2019

L'Institut Georges Pompidou crée une allocation de recherche, d'un montant de 1000 euros, destinée à soutenir les jeunes chercheurs dans leurs travaux. Par cette initiative l'Institut Georges Pompidou souhaite promouvoir et diffuser des travaux de recherche historique, encourager la recherche sur la personne et l'action de Georges Pompidou, et contribuer à la formation des jeunes chercheurs.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette allocation s'adresse aux étudiant(e)s de toutes nationalités inscrit(e)s en master 2 recherche dans une université ou dans un établissement supérieur public français.

Les travaux peuvent relever de diverses disciplines de sciences humaines (histoire, géographie, science politique, droit, sociologie, économie, etc.), ayant pour thématique principale la personne, l'action ou la postérité de Georges Pompidou. Le cœur de la recherche doit cependant rester historique, notamment par l'utilisation d'archives.

CANDIDATURES

Les candidat(e)s adresseront par voie électronique un dossier composé des pièces suivantes (format PDF exclusivement) :

1. Formulaire de candidature visé par le directeur de recherche
2. Curriculum vitae
3. Certificat de scolarité attestant de l'inscription en master pour l'année 2018-2019
4. Présentation du projet de recherche en 5 000 à 10 000 signes, incluant la définition du sujet, ses axes d'étude, une identification des sources, une bibliographie indicative
5. Le cas échéant, tout document permettant d'étayer la candidature : lettre de recommandation, exemple d'un travail de recherche (article, contribution à un colloque, mini-mémoire, etc. Fournir un lien pour les documents d'une longueur supérieure à 10 pages, ne pas les envoyer directement)

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

L'allocation est attribuée par le Président de l'Institut Georges Pompidou sur proposition d'un jury.

Le jury est composé des membres du Conseil scientifique de l'Institut Georges Pompidou.

Les critères de sélection porteront sur le sujet proposé et sa relation avec la personne, l'action ou la postérité de Georges Pompidou, l'intérêt scientifique de la recherche, son caractère novateur, son ancrage historiographique et l'utilisation de sources inédites.

Une seule allocation est décernée au titre de l'année universitaire 2018-2019.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer l'allocation si le sujet des travaux ou le dossier de candidature ne correspondent pas aux conditions du présent règlement.

MONTANT DE L'ALLOCATION

Le montant de l'allocation de recherche Georges Pompidou est fixé à 1 000 euros.

Le versement de l'allocation est conditionné notamment par l'avancement des travaux et la fréquentation effective de l'Institut. L'allocation sera versée en trois phases :

- 250 euros au 31 décembre 2018,
- 250 euros au 31 mars 2019, sur attestation d'avancement des travaux signée par le directeur de recherche,
- 500 euros à l'issue du dépôt du mémoire et de sa soutenance, sur attestation signée par le directeur de recherche (soit au 30 juin 2019, date indicative).

Dans le cas d'un travail d'une exceptionnelle qualité, l'Institut Georges Pompidou pourra envisager une allocation complémentaire de 500 euros d'aide à la publication.

CALENDRIER

Vendredi 29 juin 2018, 10h00	Date limite d'envoi des candidatures
Lundi 9 juillet 2018, 10h00	Notification des résultats
31 décembre 2018	1 ^{er} versement de l'allocation
31 mars 2019	2 ^e versement de l'allocation
30 juin 2019 (date indicative)	3 ^e versement de l'allocation sur justification du dépôt du mémoire et de sa soutenance
Juin 2019 (date indicative)	Présentation publique du travail de recherche

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DE L'IGP ET DU/DE LA LAURÉAT(E)

Ouvert aux étudiant(e)s inscrit(e)s en master 2 recherche, l'allocation de recherche Georges Pompidou se veut une aide à des travaux en cours, avec trois objectifs :

1. **Faciliter les recherches** (séjours en archives, acquisition d'ouvrages, etc.). Outre le versement de l'allocation, le/la lauréat(e) pourra bénéficier d'un espace de travail dans les locaux de l'Institut Georges Pompidou.
2. **Familiariser avec le milieu de la recherche.** Rencontrant régulièrement nos historiens professionnels, le/la lauréat(e) sera à même d'observer le fonctionnement d'un centre de recherche, et, en fonction des souhaits du/de la lauréat(e), l'organisation d'une manifestation, l'élaboration d'un manuscrit, etc.
3. **Contribuer à la formation méthodologique.** De ce point de vue, l'Institut ne se substitue en rien au directeur (à la directrice) de recherche et travaille en complémentarité avec ce dernier (cette dernière).

L'allocation de recherche Georges Pompidou n'est ni un contrat de travail, ni une convention de stage. Son versement est conditionné à l'avancement effectif des travaux de recherche et de rédaction attesté par le directeur de recherche (cf. supra).

En cas d'abandon des travaux de recherche ou de non achèvement du mémoire de recherche à l'issue de l'année universitaire 2018-2019, le/la lauréat(e) est tenu(e) de rembourser intégralement à l'Institut Georges Pompidou les sommes reçues au titre de l'allocation de recherche Georges Pompidou.

Le/la lauréat(e) s'engage à mentionner le bénéfice de l'allocation de recherche Georges Pompidou décernée par l'Institut Georges Pompidou en préambule du manuscrit de son mémoire.

Lors du dépôt du mémoire auprès du directeur de recherche et avant sa soutenance, le/la lauréat(e) s'engage à transmettre à l'Institut Georges Pompidou deux exemplaires papier et un exemplaire au format électronique (format PDF de préférence) à l'Institut Georges Pompidou.

À l'issue de la soutenance du mémoire, le/la lauréat(e) s'engage à réaliser, sur la demande de l'Institut Georges Pompidou, une présentation publique de ses travaux. Ces dernières sont organisées par l'Institut Georges Pompidou.

En cas de publication du mémoire, le/la lauréat(e) s'engage à mentionner « Lauréat de l'allocation de recherche Georges Pompidou ».

Contact et renseignements

Institut Georges Pompidou, direction de la recherche et des études – 6 rue Beaubourg – 75004 Paris

01 44 78 42 46 – recherche@georges-pompidou.org

Site Web : www.georges-pompidou.org

Facebook : www.facebook.com/AssociationGeorgesPompidou

Twitter : twitter.com/IG_Pompidou

Annexe

Présentation de l'Institut Georges Pompidou

Créé le 27 mai 1989 et reconnu d'utilité publique en 1993, l'Institut Georges Pompidou réunit des personnalités qui ont apporté leur collaboration à l'ancien Président, ainsi que tous ceux qui s'intéressent à l'action de Georges Pompidou et plus largement aux années 1960-1970.

Il anime la **recherche sur la personne et l'action de Georges Pompidou**, comme Premier ministre (1962-1968) et comme président de la République (1969-1974). Il mène également depuis une vingtaine d'années un large programme d'**archives orales** auprès des anciens collaborateurs de Georges Pompidou et plus largement d'acteurs politiques, économiques, culturels ou encore médiatiques des années 1960-1970 (181 entretiens). Fonctionnant comme un centre de recherches, il dispose de **locaux dans le centre de Paris**, incluant une bibliothèque de travail et une copie des entretiens oraux. Il publie régulièrement des ouvrages de recherche historique issus des colloques qu'il organise ou des travaux universitaires consacrés à Georges Pompidou (<https://www.georges-pompidou.org/publications>).

Ses **activités scientifiques** sont placées sous la responsabilité d'un conseil scientifique présidé par Christine Manigand (professeur d'histoire contemporaine à l'université Paris 3 Sorbonne Nouvelle), et dont sont membres :

- Mathias Bernard (professeur à l'université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand)
- Christian de Boissieu (professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)
- Éric Bussière (professeur à l'université Paris-Sorbonne)
- Jean-Paul Cointet (professeur à l'université d'Amiens), Olivier Forcade (professeur à l'université Paris-Sorbonne)
- Robert Frank (professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)
- Sylvie Guillaume (professeur émérite à l'université de Bordeaux)
- Bernard Lachaise (professeur à l'université de Bordeaux)
- Gilles Le Béguec (professeur à l'université de Paris-Ouest)
- Philippe Nivet (professeur à l'université Jules Verne d'Amiens)
- Pascal Perrineau (directeur du CEVIPOF)
- Vivien Richard (conservateur du patrimoine aux Archives Nationales)
- Sylvain Schirmann (professeur à l'université Robert Schuman de Strasbourg)
- Jean-François Sirinelli (professeur à Sciences Po Paris)
- Frédéric Tristram, maître de conférences à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)
- Frédéric Turpin (professeur à l'université de Chambéry)

Allocation de recherche Georges Pompidou

Année universitaire 2018-2019

Formulaire de candidature

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Téléphone portable :

Université d'inscription :

Nom de la formation :

Sujet de recherche envisagé :

Mémoire placé sous la direction de :

Je soussigné(e),, déclare faire acte de candidature à l'allocation de recherche Georges Pompidou et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis. J'ai pris connaissance du règlement de l'allocation de recherche Georges Pompidou et en accepte l'ensemble des conditions. Dans l'hypothèse où ma candidature serait retenue, je m'engage à achever mon mémoire dans le délai normal de l'année universitaire et à restituer les sommes perçues dans le cas inverse.

Visa du directeur de recherche
(daté et signé)

Fait à le

Signature

Rappel des pièces à joindre :

- Curriculum vitae
- Certificat de scolarité attestant de l'inscription en master pour l'année 2018-2019
- Présentation du projet de recherche en 5 000 à 10 000 signes
- Document(s) complémentaire(s) éventuel(s)

Formulaire à renvoyer complété à l'Institut Georges Pompidou, direction de la recherche et des études : recherche@georges-pompidou.org